



Fondé le 18 avril 1901
Reconnu d'utilité publique

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES

Compte-rendu du Grenelle de la lutte contre les violences conjugales

HOTEL DE MATIGNON, le 3 septembre 2019 – 3919 -

En ouverture et dès l'entrée du 1^{er} ministre et des ministres, Marlène SCHIAPPA a donné la parole au père de Julie Douib, assassinée en mars 2019 par son ex-conjoint, et à la sœur d'une autre victime immolée par son compagnon devant sa fille de 7 ans ; leurs poignants témoignages ont montré les difficultés fatales auxquelles se sont heurtées leurs défuntes ainsi qu'eux-mêmes auprès des services de la police, de la justice et de l'administration.

M. Édouard Philippe, Premier ministre, a dénoncé « le machisme séculaire », reconnu les failles des dispositifs pour la lutte contre les violences et annoncé les mesures qui vont être mises en place pour y remédier au sein de ses différents ministères. Il a également dénoncé les conséquences des violences familiales sur les enfants qui en sont aussi des victimes et la position trop souvent entendue selon laquelle "un mari violent n'est pas pour autant un mauvais père". « *Tant que les hommes se convaincront qu'ils peuvent frapper la mère de leurs enfants sans être de mauvais pères, on peut, hélas redouter, qu'ils continueront à le faire* », a-t-il déclaré.

A suivi une réunion d'échange avec comme objectif la formation de groupes de travail entre les ministres Marlène SCHIAPPA, Christophe CASTANER, Nicole BELLOUBET, Jean-Michel BLANQUER, Muriel PENIGAUT, M. Adrien TAQUET, M. Julien DENORMANDIE, Annick GIRARDIN et Sophie CLUZEL.

Les Présidentes de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale et du Sénat, des parlementaires, le Président de l'association des Maires de France, la Présidente du HCE, des magistrats, les médias, des professionnels de santé, du logement, des victimes et familles de victimes, représentantes d'associations, avocats, forces de l'ordre... (environ 80 invités)

Des victimes de violences et familles de victimes ont à nouveau témoigné sur leurs parcours devant la police et la justice, et les dysfonctionnements rencontrés.

Mme Marlène SCHIAPPA a repris l'annonce du Premier ministre des 1 000 nouvelles places d'hébergement pour les logements des victimes en 2020, le manque de logement étant pointé comme une urgence cruciale pour la protection immédiate des victimes. (voir le lien en fin de texte).

Chaque ministre a repris les mesures qui vont être adoptées au sein de son ministère et répondu aux questions des participantes.

M. Jean Michel BLANQUER a annoncé la nomination d'une Inspectrice Ministérielle Égalité et a assuré du renforcement des formations sur l'égalité entre les filles et les garçons –le respect et l'éducation des enfants à la non-violence–. Une invitée a fait observer que le para scolaire et les associations sportives ne devaient pas

Siège social : 228 boulevard Raspail – 75014 PARIS

Correspondance à adresser au Siège administratif : 118, rue Jean-Claude Pirotte - 16430-CHAMPNIERS

☎ +33 (0) 6 75 44 36 01 - mc.bertrand@sfr.fr

www.cnff.fr

être oubliés du dispositif. Il a été suggéré d'éduquer les enfants à la non violence sexiste comme ils l'ont été à la sécurité routière.

M. CASTANER : Le Ministère de l'Intérieur lance un audit auprès des commissariats pour identifier les dysfonctionnements – « *Les femmes qui portent plainte auront un accueil irréprochable* » a-t-il déclaré -50 % des femmes qui appellent le 3919 ne veulent pas rester dans le logement où ont eu lieu les violences – une plateforme de géo localisation des hébergements va être mise en place - les femmes pourront bénéficier de la garantie Visale qui est une caution gratuite pour le loyer – un protocole unique pour les policiers et les gendarmes va être établi. La possibilité de porter plainte à l'hôpital est confirmée. Il y aura d'avantage de policiers formés.

Mme Nicole BELOUBET ministre de la Justice : Un procureur référent spécialisé sera nommé dans les 72 tribunaux, une expérimentation des Chambres d'urgence pour que les dossiers soient traités sous 15 jours va être faite à CRÉTEIL – Les ordonnances de Protection devront être prononcées en beaucoup plus grand nombre, avec le bracelet électronique anti-rapprochement 48h après le prononcé de l'ordonnance – il y aura suspension de plein droit de l'autorité parentale dès l'instruction en cas d'homicide ou féminicide volontaire – Il est prévu un accroissement du nombre des téléphones Grand Danger – Un guide des ordonnances de protection est édité – les magistrats reçoivent une formation – Il est institué une défragmentation du travail entre la police, la gendarmerie, la justice, le juge pénal et juge civil – « l'objectif est de ne laisser aucun interstice ».

Une attention particulière doit être apportée en OUTRE MER où les cas de violences conjugales sont nombreux. Les violences à l'encontre des femmes handicapées ont aussi été dénoncées et une attention particulière doit également leur être apportée.

Mme Muriel PENICAUD : des dispositions seront prises pour la réinsertion professionnelle des femmes victimes et leur indépendance économique.

Le Président de l'Association des Maires a assuré de l'implication des Maires dans la lutte contre les violences conjugales.

A l'issue de la réunion, les participant.e.s ont été invités à s'inscrire aux Groupes de travail suivants* :

1. Violences intra familiales – Protection des enfants
2. Accueil au commissariat
3. Education et Prévention
4. Outre Mer
5. Santé – Engagement des soignants
6. Travail
7. Coopération 3919

3 autres Groupes de travail extérieurs à ceux-ci-dessus ont été proposés :

8. Violences psychiques et emprise
9. Violences post séparation
10. Violences économiques

Le travail de ces groupes devra être terminé le 25 novembre 2019. *

Le CNFF s'est inscrit aux groupes précisés ci-après.

Siège social : 228 boulevard Raspail – 75014 PARIS

Correspondance à adresser au Siège administratif : 118, rue Jean-Claude Pirotte - 16430-CHAMPNIERS

☎ +33 (0) 6 75 44 36 01 - mc.bertrand@sfr.fr

www.cnff.fr

.../..

Les mesures annoncées par le Gouvernement couvrent l'ensemble de la problématique des violences intrafamiliales, à savoir : la Prévention, la Protection des victimes, la Poursuite des auteurs. Ces dispositions correspondent aux propositions soutenues par le CNFF ; les ministres semblent avoir pris la mesure du fléau que sont les violences conjugales et des failles indignes avec lesquelles elles étaient jusque-là prises en compte. Il s'agit d'une première en terme d'engagements collectifs ministériels. Il reste aux associations comme les nôtres, représentant la société civile, de poursuivre sans relâche leur action envers toutes les strates de la société afin de faire évoluer les mentalités, de veiller à éduquer les enfants et petits-enfants au respect de la personne humaine quelque soit son sexe, de repenser les stéréotypes transmis aux garçons dès le plus jeune âge, de soutenir les victimes dans leur reconstruction et de mettre au banc de la société les violences intrafamiliales avec une tolérance zéro, conformément aux visées de la convention d'Istanbul.

Marie-Claude BERTRAND
Présidente CNFF

Lien <https://www.gouvernement.fr/un-grenelle-et-des-mesures-fortes-pour-lutter-contre-les-violences-conjugales>
www.gouvernement.fr

* sur le site du secrétariat d'Etat ont été indiqués 2 autres groupes : Justice et Handicap

.

Participation du CNFF aux Groupes de travail :

Suite à l'inscription du CNFF aux groupes de travail et à la réunion du Comité Exécutif du 4 septembre 2019 ont été volontaires pour en faire partie :

- Violences intra familiales – Protection des enfants : Marie-Cécile MOREAU – Claudie BOUGON-GUIBERT – Isabelle GAUTIER- Marie-Claude BERTRAND
- Accueil au commissariat : Christiane TRICOT
- Education et Prévention : Martine MARANDEL – Jacqueline BOURGEOIS – Marie-Cécile MOREAU – Marie-Claude BERTRAND
- L'Outre mer : le CNFF a contacté la Présidente de l'Union Française de Soroptimist International qui y est fortement implantée
- Santé – Engagement des soignants : Isabelle Gautier (AFFM/CNFF)

- Travail : Marie-Claude BERTRAND – Marie- Jeanne VIDAILLET
- Coopération 3919
- Violences psychique et emprise : Christiane TRICOT – Isabelle GAUTIER
- Violences post séparation – Brigitte POLONOVSKI
- Violences économiques : Marie-Claude BERTRAND
- Justice : Marie-Claude BERTRAND
- Handicap

Les adhérentes du CNFF sont invitées à faire savoir si elles souhaitent s’inscrire aux groupes de travail et préciser lesquels à mc.bertrand@sfr.fr ou contact@cnff.fr